Le conseil municipal s'est réuni ce vendredi 26 octobre sous la présidence de Monsieur le Maire, Sébastien Deshayes, un ordre du jour chargé et conséquent. Michèle Thollot, adjointe, a expliqué le nouveau concept des ordures ménagères à partir du 1er janvier 2019.

En effet, le service déchets de la CCFE, Communauté de Communes Forez Est, est en train de mener une enquête auprès de tous les foyers du territoire pour expliquer la démarche.

« Voici les principaux changements, explique l'adjointe, la commune ne distribuera plus de sacs, ce sera soit des poubelles à chaque foyer, soit des points de regroupement pour les personnes qui ne peuvent pas stocker les conteneurs ou pour des raisons de sécurité et contraintes techniques. De plus, la poubelle jaune destinée jadis aux cartons et emballages pourra recevoir également les journaux et papiers divers. Il faut noter également que le tri sélectif reste inchangé, une collecte tous les quinze jours, le lundi matin. Par contre, la collecte pour les ordures ménagères auront lieu tous les quinze jours, le mercredi matin pour tous ».

Pourquoi tous les quinze jours et non plus par semaine ? La raison est simple, la quantité de déchets a atteint son apogée et réduire nos déchets est l'affaire de tous. Plus de 13 300 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sont collectées chaque année dans la communauté de communes, soit près de 200kg/hab/an. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2018, le service reste inchangé. Il est demandé aux administrés de continuer à déposer leurs sacs, noir ou jaune, soit devant leur domicile soit au point d'apport volontaire.

Pour toutes questions pratiques, merci de vous adresser directement à la société CITEC, société mandatée par la CCFE pour réaliser l'enquête au 0 970 820 569.

Prochain conseil municipal le jeudi 15 novembre à 19 heures. Commémoration du 11 novembre, rendez-vous à 10 heures au monuments aux morts, une cérémonie spéciale avec les enfants, la FNACA, la municipalité et bien d'autres surprises.